PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2019

CEAM

COMMANDE, VISUALISATION, DÉCLARATION DE PERTE ET DE VOL



.-

12 12



Bénéfices de l'utilisation du téléservice



Pour les assurés

La possibilité de commander sa CEAM, en déclarer la perte ou le vol à l'Assurance Maladie à tout moment de façon autonome, simple et gratuite



Aucun délai de traitement : la prise en compte de la déclaration et / ou la commande est immédiate et un certificat provisoire est immédiatement disponible suite à la commande



La possibilité pour l'assuré de réaliser en ligne sa démarche de bout en bout : de la déclaration de perte / vol de CEAM à la commande

4 principaux cas d'usage possibles





- Un assuré ne peut réaliser qu'**une seule démarche à la fois**, pour lui ou un de ses ayants droit.
- La demande de renouvellement anticipé de la carte n'est possible qu'à partir de 2 mois avant la date d'expiration de la carte actuelle.

Cas d'exclusion du téléservice



L'assuré en NPAI

La demande de renouvellement effectuée plus de 2 mois avant la date d'expiration



- L'assuré qui a déjà déclaré plus de 2 fois la perte/le vol de sa CEAM au cours de l'année devra contacter sa caisse pour déclarer à nouveau la perte / le vol de sa carte...
- L'assuré dont la carte a déjà été annulée (déclarée perdue / volée) et une nouvelle commande est déjà en cours
- L'assuré qui a des droits insuffisants en BDO



La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- La prise en compte de la déclaration de perte / vol de la CEAM est immédiate :
 - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
 - L'assuré **peut ensuite directement commander** sa CEAM
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli
- Si le départ de l'assuré est dans moins de 15 jours, il peut immédiatement obtenir un certificat provisoire, et il recevra sa carte dans un délai de 10 jours



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





Il se rend dans la rubrique Carte européenne d'Assurance



La démarche pas-à-pas : étape 1/2



ETAPE (1) : L'assuré choisit le bénéficiaire de la CEAM et précise le motif de la demande



L'assuré sélectionne le bénéficiaire concerné par la commande de CEAM



La démarche pas-à-pas : étape 2/2

Q ETAPE (2) : L'assuré précise le temps restant avant son départ



L'assuré indique si son départ est dans les **15 jours** en cliquant sur **OUI** ou **NON**

.....

Il clique sur Valider

4•••••

La démarche pas-à-pas : suite à la demande

Vassurance Maladie

<u>Cas 1</u> - **L'assuré part dans plus de 15 jours** : message de confirmation de la demande





<u>Cas 2</u> - **L'assuré part dans moins de 15 jours :** message de confirmation de la demande + possibilité de **téléchargement du certificat provisoire**



La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- ► Le délai moyen d'obtention de la CEAM par l'assuré est de 10 jours
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli
- Si le départ de l'assuré est dans moins de 15 jours, il peut immédiatement obtenir un certificat provisoire, et il recevra sa carte dans un délai de 10 jours



PERTE / VOL

Odigo – Capgemini Invent 2019. All rights reserved | 40



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





Il se rend dans la rubrique Carte européenne d'Assurance



La démarche pas-à-pas : étape 1/2



ETAPE (1) : Si l'assuré a des ayants droit, il sélectionne le bénéficiaire concerné, sinon il accède directement à la déclaration





L'assuré précise sa demande en cliquant sur Déclarer la perte/vol de la carte



La démarche pas-à-pas : étape 2/2

ETAPE (2) : L'assuré **précise la date** de perte ou du vol de la carte





Il clique sur Valider

Un **message de confirmation** de prise en compte de la déclaration de perte/vol de CEAM s'affiche ensuite.



La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



- La prise en compte de la déclaration de perte / vol de la CEAM est immédiate :
 - La carte est automatiquement invalidée suite à la déclaration
 - L'assuré **peut ensuite directement commander** sa CEAM
- En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli
- Si le départ de l'assuré est dans moins de 15 jours, il peut immédiatement obtenir un certificat provisoire, et il recevra sa carte dans un délai de 10 jours



VISUALISATION

Odigo – Capgemini Invent 2019. All rights reserved | 46



Q ETAPE (0 : possibilité 1) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





Il se rend dans la rubrique Carte européenne d'Assurance



Q *⊆* **ETAPE (0 : possibilité 2)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes informations



L'assuré se rend

informations

dans l'onglet Mes





La démarche pas-à-pas : étape 1/1

ETAPE (1) : L'assuré **sélectionne la CEAM** qu'il souhaite visualiser :





L'assuré clique sur l'image de sa CEAM pour l'afficher